



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie.thehillac@wanadoo.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 23 avril 2015**

Sont présents :

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Pascal RAVACHE, Marlène SIMONIN, Delphine VALAY.

Pouvoir :

Jérôme ROBIN donne pouvoir à Maud BRIAND

Absent :

Jean-Noël LEMEE

Marlène SIMONIN est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire informe le conseil municipal de la démission de Virginie THEBAUD de son mandat de conseillère municipale.

Le Maire ouvre la séance à 20h15.

- 1) Convention instruction d'urbanisme
- 2) Subvention Fonds de solidarité au logement
- 3) Demande de fonds de concours en section de fonctionnement
- 4) Achat d'une tondeuse : 3 propositions
- 5) Informations au conseil
 - a. Achat d'une voiture de service en cours
 - b. Bar-Multiservice l'Escapade en liquidation
 - c. Arrêté pour modification au carrefour de la Garenne
 - d. Réflexion sur la création de 2 logements sociaux à la place de l'Espace Jeune
 - e. Commission information et communication
 - f. Commission environnement
 - g. Commission voirie et bâtiment
 - h. Divers

Approbation du compte rendu de conseil du 27 mars 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Convention d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) arrêtera au 1^{er} juillet 2015 l'instruction des autorisations d'urbanisme. La Communauté de Communes du Pays de Redon propose la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

La commune conservera l'instruction des certificats de simple information (CUa) et confiera l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnel (Cub), les déclarations préalables, les permis de construire,

d'aménager et de démolir. Une contribution financière sera demandée aux communes relative aux charges de fonctionnement du service sur la base d'un tarif par type d'acte instruit.

Une convention signée entre la Communauté de Communes et la Commune a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme créé par la Communauté de Communes du Pays de Redon ;
- **APPROUVE** la convention proposée ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le service d'instruction de la CCPR assurera l'instruction des dossiers ;
- **APPROUVE** le mode de fonctionnement du service commun tel que précisé dans la convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2- Subvention Fonds de solidarité au logement

Le fonds de solidarité pour le logement est géré par le Conseil Départemental du Morbihan. Le conseil Départemental propose aux communes et aux communautés de communes de participer à son financement à hauteur de 0,10€ par habitant, sur la base de 581 habitants pour notre commune. Cette contribution est affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la participation de 58,10€ pour l'année 2015 au fonds de solidarité pour le logement.

3- Demande de fonds de concours en section de fonctionnement

La commune peut bénéficier auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon de fonds de concours d'un montant de 27 488 euros qui peuvent se répartir pour 50% en section de fonctionnement et 50% en section d'investissement ou 100% en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une demande de fonds de concours :

- répartie à 50% en section de fonctionnement et à 50% en section d'investissement,
- d'un montant de 13 744€ en fonctionnement pour financer les dépenses d'entretien de voirie, du terrain de foot et de la salle socio-culturelle,
- et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

4- Choix pour l'achat d'une tondeuse autoportée

Une réflexion est portée sur le changement de la tondeuse du service technique. Trois entreprises ont été sollicitées pour des devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition la moins-disante de l'entreprise Normand à 12 225,04€ TTC :
 - o Tondeuse autoportée Iseki
 - o Moteur diesel 22cv 1 123cm³
 - o Reprise ancien matériel 1 450€ TTC
 - o **Soit un matériel revenant à 10 775,04€ TTC**
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

5- Informations au conseil

- a. Achat d'une voiture de service en cours

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la voiture du service technique de la commune date de 1996 et depuis quelques mois tombe régulièrement en panne. Il s'avère nécessaire d'acquérir une nouvelle voiture.

Par ailleurs, les crédits votés lors du budget 2015 pour l'acquisition du tracteur n'ayant pas tous été utilisés l'acquisition de matériel supplémentaire reste possible sans déséquilibrer le budget investissement.

Deux propositions ont été faites par le garage ROBIN pour des véhicules d'occasion, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir un nouveau véhicule de service d'occasion,
- **PORTE** son choix sur la proposition la moins-disante à savoir :
 - o JUMPY 1.6 HDI 90
 - o Année 2010, 38 200kms,
 - o Prix de 11 160€ TTC carte grise et reprise de l'ancien véhicule inclus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

b. Bar-Multiservices l'Escapade

Le Maire informe les membres du conseil que le commerce est à présent en liquidation.

c. Arrêté pour modification au carrefour de la Garenne

Un arrêté a été pris pour la modification provisoire de la circulation du carrefour de la Garenne. En effet, des balises seront mises sur une partie du carrefour pour barrer la circulation à l'ouest du poteau électrique situé sur le centre du carrefour. Un stop sera installé pour les véhicules venant des Duvauds (voir schéma sur le site internet www.thehillac.fr).

d. Réflexion sur la création de deux logements sociaux à la place de l'Espace Jeune

Le Maire présente aux conseillers une étude financière réalisée par le PACT HD du Morbihan pour la réalisation de deux logements locatifs de 50 m² et 70 m².

Ce projet sera rediscuté lors d'un prochain conseil, le temps pour chaque conseiller de mener sa propre réflexion sur l'étude financière.

e. Commission information et communication

La commission s'est réunie au mois d'avril, une réflexion a été menée sur l'accueil des nouveaux habitants de la commune.

D'autre part, il est proposé la création d'une lettre d'information à destination des conseillers municipaux relatant les différents avancements des affaires en cours et informant des évènements entre deux séances de conseil. Cette lettre d'information serait distribuée toutes les trois semaines.

f. Commission environnement

Une présentation est faite aux conseillers concernant les illuminations de Noël. Cette proposition de la commission est chiffrée à 1 100€ TTC. L'accent a été mis sur deux principaux pôles : l'espace socio-culturel et la Mairie avec l'illumination des façades de bâtiments et des arbres.

Un rappel est fait sur l'ouverture du dépôt de Saint-Lienne tous les 1^{er} samedi de chaque mois de 10h30 à 12h00 jusqu'au mois d'octobre. Le règlement est disponible sur le site de la commune www.thehillac.fr.

A partir du passage à l'heure d'été, les lampadaires s'éteignent désormais à partir de 22h30 en semaine et 23h30 le week-end (centre bourg).

g. Commission voirie et bâtiment

L'entreprise LEMEE LTP exploite la carrière de Théhillac. Une extension est prévue et des arbres devront être abattus. Deux exploitations forestières ont été sollicitées pour une proposition de prix pour la coupe des sapins.

L'entreprise GAUTIER de PLESSE a été retenue pour l'achat des arbres pour une valeur de 4 000€ TTC.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.
Prochaine séance de conseil municipal le vendredi 22 mai 2015 à 20h15.**

INFORMATIONS

Mairie et Agence Postale

La mairie et l'agence postale seront fermées les samedis 2 et 9 mai 2015.

Enquête INSEE

L'INSEE réalise, entre le 4 mai et le 27 juin 2015, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

Collecte de métaux

La commune organise une collecte de métaux, tous les types de métaux sont concernés : métaux ferreux, aluminium, laiton, cuivre, batterie de véhicule ... Ne sont pas concernés les carcasses de véhicules et l'électroménager.

Un premier dépôt se fera le samedi 23 mai 2015 de 9h30 à 12h00. Le deuxième le samedi 6 juin 2015 aux mêmes heures. Le lieu de collecte est situé au lieu-dit Saint-Lienne, dans l'enceinte du dépôt de branchage. Pour les gros volumes, un enlèvement peut être étudié (se faire connaître en mairie).

C'est une occasion de nous débarrasser de notre « petit tas de ferraille » et de maintenir notre campagne propre.

La somme de la revente sera intégralement reversée au budget 2016 pour le fleurissement et l'embellissement de la commune.



Le Maire,
Le Conseil Municipal

convie l'ensemble des Théhillacois à la porte ouverte de l'atelier technique communal
au cours de cette visite venez découvrir les nouveaux équipements

**le samedi 30 mai 2015
de 9h30 à 12h00**

A l'issue de votre visite une boisson vous sera proposée.

